



Les coteaux, avant tout agricoles présentent des paysages où se côtoient vignes, élevage, culture maïs, apiculture et boisements.

Départ commune de Saint-Faust. Parking en bordure de la RD 502, au niveau du château d'eau.

**D** Depuis le parking, tourner à gauche sur la RD 502 en direction de Saint-Faust. Rester sur la RD 502 sur 1,5 km jusqu'au bourg de Saint-Faust. Très belle vue sur la chaîne des Pyrénées et les coteaux de Saint-Faust.

**1** Au coin de la salle polyvalente, prendre à gauche la route goudronnée « chemin de l'église ».

100 mètres plus bas, sur la droite, prendre le chemin de terre et le continuer jusqu'au bas du coteau, où il rejoint un croisement de routes goudronnées.

**2** Laisser les routes de droite et de gauche, continuer sur la route en face, et à 50 mètres à gauche, prendre le sentier de terre.

Suivre ce sentier qui monte à flanc de coteau et se termine par un chemin goudronné (chemin Massou). Continuer ce chemin jusqu'à la route RD 502. On se retrouve au coin du parking du départ.



**D** Saint Faust, parking au niveau du château d'eau en bordure de la RD 502.



1h30



4,3km



180m

**Attention :**

- Portion de la RD502.

**A ne pas manquer**

- Point de vue sur les Pyrénées.


















**Renseignements complémentaires auprès de :**

Communauté de Communes du Mieu de Béarn  
4, rue principale - 64230 Poey de Lescar  
Tél. 05 59 68 79 80 - <http://randonnees.mieydebearn.fr>



# RECOMMANDATIONS

## LÉGENDE DE LA CARTE

-  Faune et flore remarquable
-  Forêt arbre ou haie remarquable
-  Vignoble
-  Palombière
-  Fontaine
-  Culture
-  Maison béarnaise remarquable
-  Patrimoine remarquable
-  Pont romain
-  Travail
-  Puit
-  Moulin
-  Aire de pique nique
-  Point de vue
-  Point de départ
-  Point intermédiaire

## COMMENT CHOISIR VOTRE RANDONNÉE

**Niv 1** Randonnée n'excédant pas 1h30 pour promeneur.

**Niv 2** Randonnée de 1h30 à 3h pour marcheur.

**Niv 3** Randonnée au-delà de 3h pour randonneur.

Pour vous guider, deux possibilités sur le site internet de la Communauté de communes du Miey de Béarn :

- imprimer une fiche par boucle composée d'une carte et d'un descriptif du tracé,
- télécharger le fichier pour GPS ou Smartphone avec logiciel compatible KML.

Pour retrouver les fiches téléchargeables, scannez le QR-code ci-contre ou rendez-vous sur : [www.mieydebearn.fr](http://www.mieydebearn.fr)



## LE BALISAGE

Sur le terrain, suivez les fléchages de couleur jaune.

A la croisée des chemins ou aux carrefours délicats vous rencontrerez des panneaux directionnels avec le numéro et le nom de l'itinéraire.



## AVANT DE PARTIR

- Choisissez votre randonnée en fonction de votre expérience et de vos capacités d'endurance.
- Équipez-vous correctement : sac à dos, gourde, coupe-vent, vêtements chauds, chaussures à semelles crantées, chapeau, lunettes, crème solaire, pique-nique et téléphone portable.
- Veillez à emporter une nourriture adaptée à l'effort et au moins 1 litre d'eau par personne.
- Consultez les prévisions météo locales.
- Respectez la faune, la flore et les activités humaines : soyez discret, gardez les chiens en laisse pour ne pas effrayer les animaux, merci de fermer les barrières après votre passage.
- La prudence est recommandée pendant les périodes de chasse.
- Le balisage du terrain reste prioritaire sur les informations présentes dans les différents ouvrages. Ne quittez pas les itinéraires, vous ne verriez plus d'indication de direction.
- Les chemins de randonnées vous sont proposés gratuitement, vous les empruntez sous votre totale responsabilité.